

Liste de vérification annuelle

Nom de la personne qui effectue l'inspection : _____ Date : _____

À l'intérieur	Aucune mesure à prendre	Mesure à prendre	Préciser la mesure	Date effectuée	Remarques
Dans l'ensemble du milieu de garde					
Vous avez consulté le bureau provincial ou territorial des services de garde à l'enfance ou les services locaux de santé pour savoir si des modifications ont été apportées au code du bâtiment ou au code de sécurité incendie susceptibles d'influer sur l'aménagement du milieu de garde.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vous avez vérifié tous les meubles, le matériel et les accessoires des enfants pour vous assurer qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un retrait, et vous les avez retirés du milieu ou les avez remplacés, au besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Un inspecteur des aires de jeu certifié a vérifié les aires de jeu intérieures et extérieures et tout le matériel de jeu pour s'assurer de leur sécurité, de leur emplacement et de la surface utilisée pour protéger les enfants. <input type="checkbox"/> Un horaire d'entretien et un suivi sont prévus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Un tapis bien fixé ou un couvre-sol antidérapant sont installés devant chaque entrée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Les planchers sont en bon état, sont propres et leur surface est antidérapante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
À l'extérieur					
Aire de jeu					
Les aires de jeu actif (p. ex., pour les jouets à enfourcher, pour courir) sont bien délimitées par rapport aux zones de jeu calme (p. ex., le bac à sable).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vous avez consulté la commission scolaire locale, l'organisme de réglementation ou le bureau des parcs et loisirs pour savoir si des changements ont été apportés aux règlements locaux régissant le matériel de jeu et s'ils sont susceptibles d'influer sur l'aménagement du milieu de garde.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Tout le matériel de jeu respecte les normes de sécurité à jour de la CSA et <input type="checkbox"/> est adapté à l'âge.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Le matériel de jeu est bien installé, <input type="checkbox"/> loin des autres structures de jeu et de la clôture, <input type="checkbox"/> est bien ancré.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Chaque pièce de matériel située à plus de 30 cm (12 po) du sol comporte une surface amortissante d'au moins 25 cm à 30 cm (10 po à 12 po) (ou plus si la structure est plus élevée).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Les surfaces de protection entourant chaque structure mesurent 1,8 m (6 pi).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Les surfaces respectent les normes à jour de la CSA et <input type="checkbox"/> sont adaptées à l'âge des enfants qui y ont accès (p. ex., les gravillons représentent un danger d'étouffement pour les bébés et les tout-petits).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Le matériel de jeu ne pose pas de risque de se coincer la tête (les espaces mesurent moins de 9 cm ou plus de 22,9 cm [3,5 po ou 9 po]).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			